

## Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

### **Vos responsabilités comme bénéficiaire du RAFEO**

Si vous recevez du financement du RAFEO, vous devez :

- Lire et respecter toutes les conditions de l'[Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants](#) (EMAFE)
- Utiliser les fonds pour payer vos droits de scolarité, vos frais obligatoires et vos dépenses liées aux études
- Informer le RAFEO de tout changement à votre situation personnelle ou à votre programme d'études
- Maintenir une progression scolaire satisfaisante
- Faire les démarches requises auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) si vous cessez d'étudier à temps plein

Si vous ne respectez pas ces obligations, vous pourriez :

- Perdre une partie de votre aide financière
- Devoir rembourser certaines bourses converties en prêts
- Ne plus être admissible au financement du RAFEO
- Devoir payer des intérêts supplémentaires
- Faire l'objet d'un recouvrement de dettes
- Voir votre cote de crédit affectée

### **Déclarer un changement dans votre demande RAFEO**

Un changement à vos études, à votre situation personnelle ou à vos revenus peut avoir un effet sur votre admissibilité ou sur l'évaluation de votre demande de RAFEO. Signalez tout changement le plus tôt possible, notamment si vous :

- Changez votre charge de cours
- Passez des études à temps plein aux études à temps partiel
- Passez des études à temps partiel aux études à temps plein
- Changez de programme d'études
- Abandonnez vos études
- Vivez un changement personnel qui a une incidence sur votre situation financière (p. ex., changement d'état civil, naissance d'un enfant, changement de nom)

### **Changement de revenus**

Si votre situation financière change pendant vos études, informez l'équipe de l'aide financière. Elle pourra évaluer l'impact sur votre dossier RAFEO.

Communiquez avec nous avant d'effectuer une mise à jour. Notre équipe pourra vous dire si :

- Vous devez produire une déclaration de revenus

- Certaines sources de revenus doivent être déclarées, comme le revenu d'emploi, les prestations gouvernementales ou bourses externes
- Vous devez fournir des documents justificatifs

Selon votre situation, la mise à jour peut se faire dans le portail RAFEO, avec un formulaire ou des documents justificatifs. Les exigences peuvent varier selon le cas.

### ***Probation et progression scolaire***

Si vous poursuivez vos études après une période probatoire, vous pourriez devoir soumettre le formulaire de Reconnaissance de placement en probation scolaire. Selon votre situation, d'autres documents pourraient aussi être demandés, comme des relevés de notes. Consultez vos messages dans le portail RAFEO ainsi que la section sur la progression scolaire pour connaître les documents à fournir et la façon de les transmettre.

Si votre progression scolaire demeure insatisfaisante, vous pourriez ne plus être admissible à l'aide du RAFEO pendant au moins un an, et jusqu'à cinq ans.

### ***Charge de cours et statut RAFEO***

#### **Charge de cours à temps plein**

- 40 % ou plus si vous avez une invalidité permanente, persistante ou prolongée
- 60 % ou plus dans les autres cas

#### **Charge de cours à temps partiel**

- De 20 % à 59 %

**À noter :** Une charge de cours inférieure à 20 % n'est pas admissible au RAFEO.

### **Programmes en ligne**

Pour la majorité des programmes en ligne, le Collège Boréal et le RAFEO ne calculent pas la charge de cours de la même façon. Vous pourriez donc être à temps plein au Collège, mais à temps partiel selon le RAFEO.

### ***Si votre charge de cours change***

Certaines situations peuvent modifier votre charge de cours et votre statut au RAFEO :

- Échec à un cours
- Retrait d'un cours
- Reconnaissance des acquis (RDA)
- Transfert de crédits

**Le retrait d'un seul cours peut faire passer votre statut de temps plein à temps partiel aux fins du RAFEO.**

Ces changements peuvent avoir les conséquences suivantes :

- Montant à rembourser
- Conversion de certaines bourses en prêts
- Révision de votre aide financière
- Début du remboursement de vos prêts si vous n'êtes plus aux études à temps plein

L'équipe de l'aide financière peut revoir votre cheminement et vérifier s'il est possible d'ajouter un cours à votre horaire pour augmenter votre charge de cours.

**À noter :** Vous pouvez seulement ajouter les cours prévus à votre étape d'études, sauf au dernier semestre de votre programme.

***Remboursement de votre prêt RAFEO***

Vous devez commencer à rembourser vos prêts RAFEO six mois après la fin de vos études à temps plein. Ce délai commence quand vos études se terminent ou lorsque vous passez aux études à temps partiel.

Selon votre situation, vous pourriez être admissible au Programme d'aide au remboursement (PAR). Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) explique le fonctionnement du remboursement et les intérêts qui peuvent s'appliquer.

Consultez [ce guide](#) pour en savoir plus sur le remboursement de vos prêts.